

2025/060

Demande déposée le 12/06/2023

N° CU 014 715 23B0183

Par : **TRIUMVIRAT FINANCE**

Demeurant à : **4 PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Représenté par : **MONSIEUR ROUSSELLE CHRISTOPHE**

Pour : **Réalisation d'une opération d'aménagement d'un
lotissement**

Sur un terrain sis à : **Chemin des Bruzettes**

LE MAIRE

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R. 410-17,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) approuvé le 22/12/2012, modifié le 23/11/2013, le 04/02/2017, le 24/01/2020 le 26/03/2021 et le 27/09/2024, et notamment les dispositions de la zone UAz du règlement,

Vu le certificat d'urbanisme opérationnel ci-dessus mentionné délivré le 01/09/2023,

Vu la demande de prorogation reçue en mairie en date du 18/12/2024 formulée par Madame Marie Wollenburger,

Considérant que les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à son égard.

ARRETE

Article Unique : La demande de prorogation du certificat d'urbanisme susvisé est **ACCORDEE**, pour une durée d'un an.

Trouville-sur-Mer, le 07/02/2025